**Contrats doctoraux 2023-2024**

L’École doctorale 31 (Pratiques et théories du sens) dispose chaque année de plusieurs contrats doctoraux. La Communauté d’établissements « Université Paris Lumières » (UPL), qui regroupe les universités de Nanterre, Paris 8 et les grands établissements culturels, attribue également plusieurs contrats doctoraux communs à la Communauté d’établissements.

Ces contrats permettent un financement de la thèse pendant trois ans. Ils peuvent éventuellement s’assortir d’un avenant pour effectuer une activité complémentaire rémunérée consistant en enseignement, valorisation des résultats de la recherche, diffusion de l’information scientifique et technique ou encore, expertise. La procédure d’attribution a lieu en juin.

Les candidatures portent, soit sur un projet d’inscription en thèse en 2023-2024, soit sur un projet de thèse débuté en 2022-2023, à condition que l’inscription en première année de thèse ait été faite après le 1er septembre 2022, sachant que le contrat doctoral doit impérativement prendre effet dans l’année qui suit la première inscription en doctorat, cf. art. 1 du décret du 29/08/2016 relatif au contrat doctoral. Toute inscription en thèse a pour requis préalable l’obtention d’un diplôme de Master 2 ou équivalent. Les personnes inscrites en Master 2 en 2022-2023, et dont les résultats n’ont pas encore être délibérés par le jury compétent à la date fixée pour le dépôt du dossier peuvent candidater, en joignant à leur dossier le relevé des résultats déjà obtenus et une attestation de leur directrice ou directeur de mémoire de M2 concernant l’état d’avancement de ce projet et sa date de soutenance prévue.

**Les modalités pour présenter sa candidature :**

Les candidat.e.s sont présélectionné.e.s par les unités de recherche qui sont rattachées à l’école doctorale, après soumission d’un projet de recherche au directeur ou à la directrice de thèse pressenti.e. Il importe donc que les personnes qui souhaitent déposer une candidature prennent contact avec un directeur ou une directrice de thèse de leur choix. Les candidatures doivent être examinées et validées par la direction de l’unité de recherche de rattachement du directeur/de la directrice. La direction de l’unité de recherche se charge ensuite de l’envoi groupé des candidatures à la responsable administrative de l’ED ([sens@univ-paris8.fr](mailto:sens@univ-paris8.fr)).

Aucune candidature n’est admise en dehors de ce cadre. Si l’école doctorale recevait directement des candidatures externes ou internes, celles-ci seraient renvoyées aux unités de recherche de la discipline concernée.

**Calendrier de l’appel à candidatures :**

Pour les deux concours (31/PTS et UPL) la date limite de dépôt des dossiers auprès de l’école doctorale par les unités de recherche est fixée au **vendredi 2 juin 2023 à 17h00** (heure de Paris).

- Pour les contrats doctoraux relevant exclusivement de l’École doctorale 31/PTS, l’examen des dossiers aura lieu le lundi 12 juin 2023. Les candidat.e.s retenu.e.s au titre de ce concours seront auditionné.e.s le mercredi **28 et le jeudi 29 juin** 2023 à l’université Paris 8 (M° ligne 13, station Saint-Denis Université).

- Pour le concours relevant d’UPL, une première phase de sélection et d’auditions aura lieu au sein de chaque établissement de la ComUE. Pour les candidat.e.s déposant un dossier à l’université Paris 8, la date des auditions préliminaires est fixée au **lundi 19 juin 2023**. Elles se tiendront à l’université Paris 8 (M° ligne 13, station Saint-Denis Université).

Les candidat.e.s retenu.e.s seront ensuite auditionné.e.s le mardi **27 juin** 2023 par un jury composé de membres du collège doctoral de la ComUE. Les auditions se tiendront à l’Université Paris Lumières.

**Attention ! Les candidat.e.s qui sont professeur.e.s certifié.e.s ou agrégé.e.s dans l’enseignement secondaire, doivent impérativement demander leur mise en disponibilité auprès de leur rectorat dans les délais fixés par ce dernier.**

Pour postuler à un contrat doctoral de l'École doctorale 31– PTS et/ou de l’Université Paris Lumières,

**vous ne déposez qu'un seul dossier auprès de l'ED**

Les candidat.e.s sont présélectionné.e.s par les unités de recherche qui sont rattachées à l’ED.

**Pour le concours de l'École PTS**

Le projet de thèse doit satisfaire aux critères suivants :

1. Qualité scientifique
2. Faisabilité

**Pour le concours de l’UPL**

Le projet de thèse doit satisfaire aux critères suivants :

1. Qualité scientifique
2. Originalité
3. Faisabilité,
4. Transversalité (interdisciplinarité, collaborations internationales, [coopérations avec les membres associés de la ComUE)](http://www.u-plum.fr/nos-membres),
5. Inscription dans les thématiques de recherche de la ComUE :

* Culture, patrimoine et médias
* Créations
* Faire monde commun

Pour plus de détails sur ces thématiques, suivre ce lien : <https://www.u-plum.fr/thematiques-de-recherche-prioritaires/>

1. Préciser (10 lignes maximum) dans quelle mesure le projet s'inscrit dans une ou plusieurs des thématiques de l'Université Paris Lumières.

Dossier de candidature

Le dossier doit être composé des pièces suivantes (tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas traité).

* La fiche d’inscription complétée
* Un Curriculum Vitae académique (2 pages maximum)
* Un projet de thèse (4 pages maximum, police Times 12, bibliographie sommaire incluse. Par souci d’équité, les pages supplémentaires seront retirées du dossier)
* Photocopie du diplôme de Master 2 (ou diplôme équivalent) ou, à défaut, attestation de réussite ou le PV de soutenance
* Pour les candidat.e.s inscrit.e.s en M2 en 2022-2023 et n’ayant pas encore soutenu leur mémoire lors du dépôt du dossier : **a)** le relevé des résultats déjà obtenus et **b)** une attestation de leur directrice ou directeur de mémoire concernant l’état d’avancement du projet et sa date de soutenance prévue

**Dossier de candidature 2023-2024**

Cochez **la ou les** case(s)ci-dessous) :

 à un contrat doctoral de l’Université Paris Lumières

 à un contrat doctoral de l’ED 31 Pratiques et théories du sens

1 – Fiche d’inscription

**État Civil**

Civilité (Mme/M.) :

Nom : Prénom :

Adresse Électronique : Téléphone

**Master 2 ou équivalent**

Titre du mémoire de master 2 / équivalent

Mention et spécialité du master :

Université ayant délivré le diplôme :

**Titre du projet et encadrement de la thèse**

Titre du projet de thèse :

Tutelle (rayez les mentions inutiles) UPN – UP8 – CNRS – autre (précisez) :

École doctorale de rattachement :

Unité de recherche de rattachement :

Directeur ou directrice de thèse pressenti.e (nom – prénom – statut) :

Nombre de doctorant.e.s encadrés par le directeur ou la directrice pressenti.e :

Codirecteur ou codirectrice éventuel.le (nom – prénom – statut) :

Établissement de rattachement :

Cotutelle éventuelle :

Université :

Pays :

Directeur ou directrice de thèse (nom – prénom – statut) :

**Dossier de candidature 2023-2024**

2 – Curriculum Vitae académique (à développer ci-dessous – 2 pages maximum, police Times 12).

**Dossier de candidature 2023-2024**

3 – Projet de thèse (à développer ci-dessous – l’ensemble ne doit pas dépasser 4 pages – police : Times 12)

1. Titre du projet de thèse
2. Résumé du projet de thèse (environ 3 pages)
3. Références bibliographiques relatives au projet (10 références au maximum)
4. Avis motivé du directeur ou de la directrice de thèse pressenti.e (maximum 10 lignes)
5. Avis motivé de la direction de l’unité de recherche (maximum 10 lignes)

Signatures

Candidate ou candidat :

Directrice ou directeur de thèse :

Directrice ou directeur de l’unité de recherche :